

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	15	15 + 7

Date de convocation
14 décembre 2023

Date d'affichage
14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Pascal GENET représenté par Christine ROBILLARD, Marcel CHRISTEL représenté par Marie-Laure HRVOJ, Valérie PELLERIN représentée par Robert BESANÇON, Annie SALAMI représentée par Denis PHILIPPE, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Véronique STOLTZ représentée par Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Modification de la tarification du club ados

N° de délibération : 20231279

M. Genet expose :

La commune met en place pour le service enfance jeunesse, à compter de janvier 2024, un portail famille.

Ce portail doit permettre l'inscription par les parents de leurs enfants aux différents services (ACMSH, club ado...) de manière dématérialisée.

Le déploiement de ce nouveau logiciel a permis de mettre en lumière une problématique concernant les tarifs du club ados.

En effet la tarification appliquée correspond à 80% du coût de l'activité et est donc distincte pour chaque activité alors que le logiciel nécessite d'avoir une grille tarifaire fixe.

Ainsi, la commission enfance jeunesse s'est réunie le 20 novembre dernier et a accepté la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire.

Il est proposé au conseil de retenir la grille tarifaire ci-dessous présentée en commission enfance jeunesse :

QUOTIENTS	St Lyé et communes partenaires		Extérieurs	
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 1	Tranche 2
	0-900	>900	0-900	>900
Adhésion annuelle	5€	5€	5€	5€
Coût réel de l'activité	Tarifification à compter du 1^{er}/01/2024			
5€ à 10€	7€	8€	10€	11€
	(5+10)/2*100%	T1 local +10%	T1 local*35% (1)	T2 local*35€ (2)
11€ à 16€	12€	14€	16€	19€
	(11+16)/2*90%	T1 local +20%	(1)	(2)
17€ à 22€	16€	19€	22€	25€
	(17+22)/2*80%	T1 local +20%	(1)	(2)
23€ à 28€	18€	22€	24€	30€
	(23+28)/2*70%	T1 local +20%	(1)	(2)
29€ à 40€	24€	29€	32€	39€
	(29+40)/2*70%	T1 local +20%	(1)	(2)
Matinée ou soirée avec repas	3€	4€	5€	6€

Le conseil après en avoir délibéré :

DECIDE de la mise en place d'une grille tarifaire pour le club ado

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus exposés

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
15	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

